

L'imbroglia de l'ÉMANCIPATION

Les Juifs : Peuple ? Religion ? Confession ?

Shmuel Trigano

Professeur des Universités, auteur,
notamment, de

*L'idéal démocratique à l'épreuve
de la Shoà (1999), Les Frontières
d'Auschwitz (2005).*

Les critiques du sionisme décèlent une incompatibilité entre l'identité nationale de l'Etat d'Israël et sa nature démocratique. La *Déclaration d'indépendance* la réfère en effet à l'histoire du peuple juif. Cette perspective demande à être combattue sur le plan idéologique le nom d'Israël n'est pas plus culturellement marqué que celui de « France », pour ne pas parler de celui de « Palestine¹ ». Nulle part dans ses documents constitutionnels l'Etat d'Israël ne se définit comme un « Etat juif ». Il n'y a que le « journal de référence » bien connu pour le qualifier ainsi : son nom officiel est « Etat d'Israël ». Il faut faire, néanmoins, l'archéologie d'une telle conception en Occident, pour en comprendre les tenants et aboutissants. Elle a en effet une histoire qui s'inscrit à l'origine dans le contexte social et politique de l'Émancipation des Juifs.

Le tournant de l'Émancipation

Pour pouvoir apprécier le tournant que cet épisode représenta pour la condition juive, il faut avoir tout d'abord une idée de la nature spécifique du *peuple* juif. Ce peuple en effet n'est pas né de la dernière pluie. Il a trente siècles d'histoire derrière lui. Sur le plan de l'histoire des faits sociaux et politiques autant que des représentations collectives, la condition juive apparaît bifocale. Le

« judaïsme » est une « église » (communauté religieuse) en même temps qu'il est un peuple. Dans le récit fondateur de l'identité juive, la révélation sinaïtique est l'expérience d'une collectivité (Ex. 29,10) et non d'un individu que ses disciples devraient croire sur parole pour fonder une église sur la base de son message. De ce point de vue-là, tous les membres de cette collectivité sont de statut égal et connaissent la Divinité sans intermédiaire : ils en sont les « prêtres », « un peuple de prêtres » (Ex. 19,6), il n'y a pas d'église entre lui et la Divinité. C'est ce qui en fait en quelque sorte spontanément une « église ». Mais cette collectivité n'est pas une secte (on y trouve la diversité de tout un peuple), ni une profession (un clergé). Pour en saisir toute la spécificité, on peut la comparer à l'Eglise chrétienne : celle-ci n'est pas un peuple du fait du célibat de ses membres, des enfants n'y naissent pas, la fonction (culturelle) l'emporte sur l'existence dans la condition des individus. On n'y trouve pas toutes les catégories d'un peuple comme dans le peuple du Sinaï, si ce n'est symboliquement. L'« église » qu'est Israël est l'antithèse de l'église chrétienne parce qu'elle est un peuple.

A travers l'histoire, cette bifocalité a eu l'occasion de se déployer dans tous ses aspects. Elle fut le secret de la longévité d'Israël, car, selon les circonstances, un pôle a relayé l'autre quand il s'avérait défaillant ou impossible à maintenir. Dès l'Antiquité, quand l'Etat se divisa, les deux royaumes de Juda et d'Israël qui se constituèrent restèrent « Israël » et se réfèrent toujours au « peuple d'Israël ». Quand le peuple se dispersa dans l'exil, c'est l'église qui prédomina en lui et assura l'unité des dispersés. Quand l'Eglise éclata avec l'entrée dans la modernité (avec sa fragmentation en différents courants synagogaux), c'est le peuple qui se renforça avec l'apparition du sionisme.

Les deux éléments constitutifs de l'être juif sont donc superposés et inextricablement liés, même quand ils se dissocient, dans le sens où l'un renvoie à l'autre, même dans son absence ou son élision. On ne sort jamais de leur duo ou de leur duel : ils constituent l'architecture intime d'Israël.

Cette unité est, il faut le souligner, radicalement différente de la nature de la communauté islamique, car la *oumma* n'est pas un peuple puisqu'elle est censée (et appelée à) englober toute l'humanité. La religion est sa seule politique. Dans la bifocalité qui caractérise le judaïsme, politique et religion sont séparées et distinctes, quoique inextricablement liées, mais cette question sort du propos de cet article. La condition de peuple est en effet de nature historico-politique même si la religion y est importante. Elle ne se réduit pas au religieux. De la même façon, la religion ne se ramène pas au politique seul. Politique et religion se dépassent l'un, l'autre, sont plus « grands » l'un que l'autre. Le peuple, en tant que tel, a la potentialité, quant à lui, de devenir une nation. Or, il n'y a de « nation », selon moi, que dans l'articulation d'un peuple avec un Etat moderne,

c'est à dire démocratique, où le Souverain n'est pas extérieur à la communauté politique mais identique à elle. C'est ce qui se produit avec le sionisme. L'histoire a montré que l'Eglise a aussi la potentialité de s'autonomiser au point de donner une dimension pan-religieuse (on dira « confessionnelle ») au « judaïsme ».

C'est ce qui se produit avec l'Emancipation. Celle ci-constitua un tournant pour la condition juive en même temps qu'une rupture. Elle reconnaissait les Juifs comme citoyens – et celà les sortait de leur exclusion séculaire – mais elle ne reconnaissait que l'Homme – et pas le Juif – dans le citoyen que devenait le Juif. Dans l'esprit des émancipateurs ², le Juif est un homme que la persécution a corrompu et qui a fait de lui un « Juif ». Son émancipation a pour finalité de le libérer de sa condition juive afin que, redevenu homme, il puisse devenir citoyen. Ainsi la judéité était-elle vouée à la disparition dans la condition émancipée au point d'y devenir objet d'une non-pensée, d'un déni ou d'une ignorance structurelle, le fameux mystère de l'identité juive...

Cet homme que reconnaît l'émancipateur dans le Juif, c'est l'Homme tel que le pense la théorie des droits de l'Homme, dans la perspective de l'individualisme démocratique et de la pensée mécaniciste du XVIII^e siècle, concevant la société comme une machine faite de l'assemblage d'éléments, les individus. C'est donc l'individu dans le citoyen, identifié au corps démocratique, qui est reconnu dans l'émancipation de l'Homme dans le Juif. Ainsi la dimension collective de la judéité disparaît-elle de la conscience moderne qui n'a jusqu'à ce jour aucun cadre mental pour la penser et encore moins la reconnaître.

Il est donc très clair, dans tout le discours de l'émancipation, que, émancipé, le Juif est appelé à cesser d'être juif et d'appartenir à une collectivité, communauté, peuple ou nation, pour appartenir à la « communauté des citoyens » dont la réalité est censée n'être que politique et constitutionnelle (fondée sur le mythe du « contrat » et de « la volonté générale »). L'identité collective de cette communauté qu'est la citoyenneté est restée un impensé de la modernité politique des droits de l'homme, en tant qu'elle a une nature historique et pas seulement politique.

Mais quand on chasse le réel, il revient au galop. Ce que la philosophie des droits de l'homme ne pouvait penser revint sous une forme violente : le nationalisme, l'antisémitisme et idéologies totalitaires, développements politiques nouveaux, aussi modernes que la démocratie, qui virent l'apparition d'identités collectives puissantes. La nation du XIX^e siècle ne s'avéra pas être celle de Rousseau et des Lumières, une « communauté des citoyens », mais celle de l'éthnocentrisme. Les Juifs se virent rejetés en tant qu'appartenant à une espèce et un groupe différent du corps des citoyens. Ces deux phénomènes, inséparables

sur le plan sociétal, se produisirent dans toute l'Europe, lors des révolutions de 1848 et avec le « printemps des nationalités ». L'antisémitisme est ainsi inséparable sociologiquement – quoique non éthiquement – de l'émancipation et de la condition citoyenne des Juifs. Il n'est pas uniquement le fait du nationalisme mais aussi de la démocratie, que Sartre a bien défini comme « l'antisémitisme du démocrate »³ : « il n'y a pas tant de différence entre l'antisémite et le démocrate. Celui là veut le détruire comme homme pour ne laisser subsister en lui que le Juif, le Paria, l'Intouchable ; celui-ci veut le détruire comme Juif pour ne conserver en lui que l'homme, le sujet abstrait et universel des droits de l'homme et du citoyen »⁴.

Le moment napoléonien

Entre temps, il s'était passé quelque chose de très important qui n'était pas encore le retour du refoulé des droits de l'homme mais restait attaché de très près à la Révolution Française, comme s'il en était l'autre versant : le moment napoléonien. Napoléon institua en effet l'héritage brouillon et confus de la Révolution. Il revint sur l'émancipation conférée en 1791, en convoquant de façon impérative un « grand Sanhédrin » en 1807 et redéfinit contre toute attente les Juifs comme une communauté. Elle tranchait, cependant, sur le passé pour être purement « confessionnelle », quoique, ici aussi de façon éminemment ambivalente puisque le Consistoire avait deux têtes : grand-rabbin et président laïque. La condition juive devenait une « religion », la communauté une « congrégation » et les Juifs des « israélites ». Cette communauté fut institutionnalisée sous la forme du Consistoire et les Juifs obligés d'y adhérer et de lui appartenir. Pour entrer dans la nation, ils durent aussi répondre à une série de réquisits de Napoléon destinés à réformer la Loi juive, notamment par l'invalidation de son droit public pour ne conserver que son droit personnel, quoique mis sous la tutelle du Code civil. Le Consistoire devait, d'après ses statuts, jouer le rôle policier de préfecture des Juifs, chargée de dénoncer aux autorités l'oisiveté, la fuite de la conscription militaire de ses membres.

Du fait de toutes ces contradictions, ou plutôt de l'ambivalence structurelle qui affectait la citoyenneté des israélites, l'identité juive née du programme napoléonien était un concentré explosif qui alliait deux éléments opposés : la condition collective dans la Cité et sa dénégation sous sa redéfinition exclusivement confessionnelle. En somme, on espérait des Juifs qu'ils ne constituassent plus un peuple ou une communauté, tout en continuant de les considérer comme une collectivité, désormais forcément fantastique et irrationnelle puisque déniée.

Cette contradiction s'avèrera lourde de conséquences. Elle se matérialisa immédiatement au sortir du Sanhédrin avec le « décret infâme » que Napoléon édicta

et qui sortait les Juifs de la condition commune des citoyens, en suspendant leur égalité pour 10 ans afin d'annuler les dettes des Alsaciens à leur égard. Il exigeait aussi des Juifs, pour tout acte en justice, un serment spécial, le serment *more judaico* prêté dans une synagogue, avec port de talith obligatoire. Cette contradiction prit une ampleur considérable par la suite avec l'apparition du mythe central de l'antisémitisme : le « complot juif mondial », le « lobby juif ». Le « complot » qui suppose un réseau secret liant des individus répartis de toutes parts dans le monde était en fait une façon dévoyée de se représenter le peuple juif. La constitution de ce mythe montrait – quoique négativement – que leur environnement considérait toujours les Juifs comme un peuple. Il prouvait que leur existence collective constituait une donnée irréductible de l'histoire, résistant à tout décret et toute réforme, y compris au corps défendant des intéressés eux-mêmes.

Cependant, l'antisémitisme ne pouvait être l'objet d'une pensée. Il supposait qu'il existât un peuple juif, ce que ne pouvait penser la modernité. La seule façon d'en rendre compte fut d'imaginer qu'il n'était un peuple que parce que la haine des autres le poussait à un repli sur lui même. C'est ce que pensèrent les meilleurs amis des Juifs dont Jean Paul Sartre fut, plus tard, le plus célèbre porte parole (mais en fait l'abbé Grégoire disait déjà la même chose à l'époque de l'émancipation) : le Juif n'est un Juif que parce que les autres le considéraient comme tel.

Le retour du réel

Cependant, le retour du réel ne se manifesta pas seulement dans le regard porté par les sociétés européennes sur les Juifs. Il se produisit aussi dans la condition juive avec la naissance du sionisme qui marqua le retour de la condition de peuple dans la condition juive, en se faisant l'avocat de la restauration d'une existence collective, aspirant au statut national, à l'instar des nations européennes qui s'instituaient alors vers la fin du XIX^e siècle en Etats-nations, cadres de la démocratie. L'évolution des Juifs est à ce point de vue tout à fait semblable à celle des nations européennes. Très vite, l'universel proclamé des droits de l'homme y céda la place à une affirmation identitaire qui s'exprima dans des mouvements nationalistes et le développement d'une conscience nationale.

L'identité revenait en force et avec sauvagerie parce qu'elle restait impensée. Les critères de la condition juive avaient changé et les Juifs devaient s'adapter à la nouvelle donne. Le sionisme est ainsi né pour sauver l'émancipation citoyenne individuelle des Juifs en échec. Il fallait qu'elle se vive désormais sous une forme nationale (une « auto-émancipation ») car il était apparu que des droits de l'homme n'avaient aucune efficacité sans un Etat pour les défendre, et parce

que les Etats européens s'avéraient être des Etats nationaux où les juifs se voyaient marginalisés.

La reconstitution du peuple juif interdit par l'émancipation citoyenne commença alors à être mise en oeuvre. Si l'idée ne pouvait être pensée (par son visionnaire Herzl) qu'en Europe de l'Ouest où l'Etat-nation avait été le plus puissant, elle fut mise en oeuvre par le judaïsme d'Europe de l'Est puis du monde sepharade où l'Etat-nation ne s'était pas développé.

L'impasse de la Shoa

La victoire du sionisme vint de l'évolution des choses, notamment à la suite de la Shoa qui vit réapparaître le fantôme du peuple juif sur la scène de la politique moderne. Dans leur destruction en masse, nonobstant leur statut de citoyens et de nationaux que l'émancipation leur avait reconnue, les Juifs se révèlent sous le coup de la haine comme un peuple étranger au coeur de toute l'Europe, dont tout les membres sont voués à l'extermination. La nudité de la condition de peuple des Juifs se manifeste alors dans toute sa radicalité et de surcroît très clairement vouée à un destin fatal. L'évidence du destin collectif juif, en tous cas aux yeux des Juifs émancipés, ne pouvait plus être déniée. La création de l'Etat d'Israël, au sortir de la guerre, vint atténuer la violence de cette manifestation et lui conférer un horizon positif et constructif. Grâce au sionisme et à lui seul, le peuple juif pouvait ne pas avoir pour destinée la mort et la ruine. C'est ce qui explique pourquoi tout Juif conscient et conséquent devint progressivement sioniste après guerre et que la vie des communautés en diaspora s'adossa symboliquement à l'existence régénérante d'un Etat d'Israël.

Cependant, tout comme pour la modernité politique, le sionisme politique ne se comprend pas totalement lui même. Il reste dans la logique de l'émancipation, c'est à dire de l'occultation du peuple juif dans sa refondation sous l'égide de la citoyenneté, en l'occurrence, la « nation ». C'est une des raisons de sa crise présente et des illusions qu'il a pu susciter dans certains de ses courants qui ont cru que, comme l'émancipation pour les israélites, la nation israélienne donnerait son congé au vieux peuple juif.

La nation israélienne est restée, donc, elle aussi, un impensé à l'instar des nations modernes et de toute identité collective dans la démocratie. A fortiori l'est-elle pour les non-Juifs dans une époque, la nôtre, où le post-modernisme annonce la fin des Etats-nations au profit de « l'Etat-constitution », à la façon de l'utopie du philosophe allemand Habermas. La philosophie politique contemporaine reprend ainsi, pathétiquement, le chemin de la même illusion que celle de la « communauté des citoyens », d'une collectivité sans identité, cette fois-ci révue au niveau du cosmopolitisme et de l'Union européenne. Le même

râté de la modernité se produit ainsi à nouveau aujourd'hui mais à un niveau mondial et si l'on tire les leçons du passé, cette évolution, si elle se renforce, laisse augurer d'une nouvelle guerre des identités comme à la belle époque des nationalismes du XIX^e siècle.

Le déni actuel de la légitimité et de la réalité d'un peuple juif prend alors tout son sens. Il fait l'impasse sur l'expérience de ces deux siècles et la leçon qu'ils nous ont donnée. Et l'on comprend comment la Shoa occupe une telle place dans le discours du nouvel antisémitisme. Elle constitue un obstacle de fait à ce déni, pour la raison que nous avons évoquée. Pour le contourner, le nouvel antisémitisme a découplé, dédoublé la Shoa. Le peuple a été ainsi effacé derrière les victimes et sa judéité derrière l'humanité. Une fois cette opération faite, il devenait possible d'accuser la collectivité juive d'abus de mémoire, de nazisme au nom de la mémoire de la Shoa devenue un martyrologe universel sans lien significatif avec la judéité.

Puisque les nouveaux antisémites ne peuvent penser qu'il existe un peuple juif, c'était la seule façon pour eux de vider l'Etat d'Israël de la seule légitimité qui leur semble possible pour un Etat qui n'a pas de peuple réel, celle que lui procurerait la Shoa auprès d'une Europe culpabilisée et dominée par le lobby juif.

Le problème de savoir si l'Etat d'Israël peut être juif et démocratique est ainsi avant tout le problème de la modernité plus que celle de la judéité. Il faut néanmoins faire une mention spéciale de la base arabo-islamique de ce nouvel antisémitisme et de la contestation de la condition de peuple des Juifs. On la retrouve exprimée dans de très nombreux documents contemporains que nous avons déjà analysés⁵. Elle n'a rien à voir avec l'imbroglio de la modernité car elle est le produit de la pré-modernité, de la conception coranique classique des Juifs, recyclée par le nationalisme arabe, puis l'islamisme : ils y sont, certes considérés, comme un peuple mais déchu et qui ne doit sa survie que parce qu'il se soumet au pouvoir de l'islam qui l'assigne alors à un statut de ségrégation sociale, juridique, d'abaissement et de persécution permanent. C'est ce que l'on connaît sous le terme de *dhimmitude*⁶. Ce peuple doit être soumis, et ne peut être autonome car sa libération serait une révolte contre l'islam, engendrant le djihad.

Le phénomène le plus étrange et le plus inquiétant de ces dernières années est sans doute la convergence de ces deux perspectives sur la nature du peuple juif qui permettent de mesurer à quel point le sionisme est une extraordinaire entreprise de libération.

notes

1. Donné par l'impérialisme romain à la terre d'Israël, du nom de ses plus anciens ennemis, les Philistins, afin d'y effacer la mémoire d'Israël après la destruction de Jérusalem.
2. Cf. Notre analyse in *La République et les Juifs*, Les Presses d'Aujourd'hui, 1982, et « The French Revolution and the Jews », in *Modern Judaism*, 10, 1990.
3. Cf. notre analyse in *L'idéal démocratique à l'épreuve de la Shoah*, Odile Jacob 1999.
4. Réflexions sur la question juive, p. 68
5. Cf. S. Trigano « Le refus palestinien d'un Etat juif », *Controverses*, n° 7, février 2008.
<http://www.controverses.fr/pdf/n7/trigano7.pdf>
6. Cf. sous notre direction, *La fin du judaïsme en terres d'islam*, Denoël, 2009.